

Commission départementale des championnats

Coupes et Challenges

RÉUNION DU 7 MARS 2018

PV N°15

Président : M. PAGNOUX MARIO

Présents : Mrs. BOUQUET Jérôme. PREGHENELLA Jacques. BARIS Jean François.

Excusés : Mme DUTHIN Patricia. Mrs. BALAGEAS Bernard. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné. Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

Forfaits :

SD2 – (Amende 59 €) :

Poule A – TONNACQUOISE/LUSSANT 2 – Match n°55591.2 du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

SD3 – (Amende 40 €) :

Poule A – AS RETHAISE 3 – match n°55820.1 du 04/03/2018 (1^{er} forfait)

Poule C – ST JUST LUZAC 2 – Match n°55920.2 du 25/02/2018 (2^{ème} forfait)

Poule D – LES GONDS 2 – match n°55990.2 du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule D – FC BMP/PONS 1 – Match n°56017.1 du 04/03/2018 (2^{ème} forfait)

SD4 – (Amende 40 €) :

Poule A – EFC DB2S 3 – Match n°56121.2 du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule B – BREUIL MAGNÉ FC 2 – match n°56185.2 du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule B – AYTRÉ 3 – Match n°56189.2 du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule B – BREUIL MAGNÉ – Match n°56216.1 du 03/03/2018 (2^{ème} forfait)

Poule C – ROCHEFORT FC 3 – Match n°56250.2 du 25/02/2018 (3^{ème} forfait)

Poule C – TONNACQUOISE/LUSSANT 3 – Match n°56251.2 du 24/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule F – US PONS/FC BMP 2 – match n°56479.1 du 03/03/2018 (3^{ème} forfait)

Poule G – CS BUSSAC FORET 3 – Match n°56514.2 du 24/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule G – ST GÉNIS DE SAINTONGE 2 – Match n°56515.2 du 24/02/2018 (1^{er} forfait)

Vétérans – (Amende 30 €) :

Poule A – PORTE D'Océan FC 17 3 – match n°56581.2 du 23/02/2018 (1^{er} forfait)

CHALLENGE U12-U13 – (Amende 32 €) :

BREUIL MAGNÉ FC 1 – Match n°59057.1 du 24/02/2018.

U12-U13 – (Amende 18 €) :

Poule F : DIABLES ROUGES BCY 2 – Match n°60244.1 du 03/02/2018 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (Amende 18 €) :

Poule C : AULNAY/MATHA 2 – Match n°60605.1 du 03/02/2018 (1^{er} forfait)

Forfaits Généraux :

SD4 – (Amende 58 €) :

Poule C – ROCHEFORT FC 3

Poule F – US PONS/FC BMP 2

Joueurs suspendus :

Match n°55722.2 du 25/02/2018 en SD2 Poule C LES GONDS 1 – U.S. LA GEMOZE 1 :

Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club des GONDS 1 licence n° 2543007928 était suspendu le jour de la rencontre.

La Commission des Championnats donne match perdu par pénalité au Club des GONDS 1, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au Club de U.S La Gémoze 1.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club des GONDS.

Match n°563072 du 04/02/2018 en SD4 Poule D ST GEORGES DE DIDONNE 1 – E.S.A.B. 96 F.C 2 :

Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club de E.S.A.B.96 F.C 2 licence n° 1112454196 était suspendu le jour de la rencontre.

La Commission des Championnats donne match perdu par pénalité au Club de E.S.A.B 96 F.C 2, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au Club de ST GEORGES DE DIDONNE 1.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de E.S.A.B. 96 F.C.

Réserves / Réclamations :

Match n°55689.2 du 03/03/2018 en SD2 Poule B CAP AUNIS P.T.T FC 2 – E.S.N.G. 1 :

Réserve du Club d'E.S.N.G :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements de la LFNA.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club d' E.S.N.G.

Matchs arrêtés :

Match n°56283.1 du 04/03/2018 SD4 F.C.B.E 3 – U.S AUNISIEN PUYRAVAULT 3 :

Dossier en instance, transmis à la Commission litige et Contentieux à la LFNA pour suite à donner.

Feuilles de matchs en retard :

SENIORS (AMENDE DE 26 €) :

ES MURON / GENOUILLÉ 2.

COUPES JEUNES (AMENDE DE 15 €) :

ST JEAN D'ANGÉLY 1 (X2) – AS RÉTHAISE 1 – TREFLE SP RÉAUX 1 – LA ROCHELLE VILLENEUVE 1.

FUTSAL (AMENDE DE 26 €) :

A.J AULNAY FUTSAL 1 (X4) – SAINTONGE FUTSAL 1 (X3) – S.A.R. FUTSAL 1 (X2) – A.M.S. FUTSAL 2.

Non utilisation de la F.M.I :

Match n°55559.1 du 03/03/2018 en SD1 AULNAY US 1 – JONZAC ST GERMAIN FC 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de AULNAY US.

Match n°56545.1 du 03/03/2018 en SD4 Poule G JONZAC ST GERMAIN FC 3 – C.S BUSSAC FORET 3:

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de JONZAC ST GERMAIN FC.

Match n°56475.1 du 18/02/2018 en SD4 Poule F GUIT-NIEUL AS 2 – U.S PONS/FC BMP 2 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de GUIT-NIEUL AS.

Match n°56611.1 du 02/02/2018 en VÉTÉRANS Poule A SAINTES ES 3 – U.S SAUJON 3:

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de SAINTES.

Match n°56650.2 du 23/02/2018 en VÉTÉRANS Poule B MARENNES US 4 – TONNACQUOISE / LUSSANT 4 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de TONNACQUOISE/LUSSANT.

Match n°56716.2 du 23/02/2018 en VÉTÉRANS Poule C DOEUIL MIGNON / MARSAIS 3 – AULNAY U.S 3:

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de DOEUIL MIGNON / MARSAIS.

Match n°56742.1 du 23/02/2018 en VÉTÉRANS Poule C AULNAY U.S 3 - E.S.A.B 96 FC 3 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de AULNAY US.

Match n°56746.1 du 23/02/2018 en VÉTÉRANS Poule C DOEUIL MIGNON / MARSAIS 3 - F.C DE LA SOIE 3 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de DOEUIL MIGNON / MARSAIS.

Match n°56780.1 du 23/02/2018 en VÉTÉRANS Poule D U.S PONS 3 - ST GENIS SAINTONGE 3 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de ST GENIS DE SAINTONGE.

Courriers :

Reçu feuille de frais de Monsieur CHASTAGNET Jeff du 24/02/2018

Suite au match de Challenge Départemental U16-U17 n° 59095.1 opposant FCPO 17 / PFC 1 à ST JEAN D'ANGÉLY 1.

Le District débitera les clubs de FCPO 17 / PFC et de ST JEAN D'ANGÉLY de 17.50 € chacun pour en créditer la somme de 35 € à Monsieur CHASTAGNET Jeff, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).

Reçu feuille de frais de Monsieur DUC Henry du 03/02/2018.

Suite au match de Championnat U16-U17 Poule ÉLITE n°59872.1 du 03/02/2018 opposant ROYAN V/SEM/ST G DID 1 à AUNIS AVENIR F.C 1.

Le District débitera les clubs de ROYAN V/SEM/ST G DID et AUNIS AVENIR FC de 17.50 € chacun pour en créditer la somme de 35 € à Monsieur DUC Henry, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).

Reçu feuille de frais de Monsieur KOLB Régis Marcel du 04/03/2018.

Suite au forfait de l'AS RETFAISE 3 SD3 Poule A n°55820.1 du 04/03/2018 opposant AS RÉTHAISE 3 à ANGOULINS 1.

Le District débitera le club de L'AS RÉTHAISE de 78.40 € pour en créditer la somme à Monsieur KOLB Régis, arbitre de la rencontre, non prévenu du Forfait du Club de l'AS RÉTHAISE.

Reçu feuille de frais de Monsieur DAUBRENET Dylan du 10/02/2018.

Suite aux finales de coupe futsal jeunes du 10/02/2018 à BOURCEFRANC.

Le District versera la somme de 35 € à Monsieur DAUBRENET Dylan, arbitre désigné pour la journée.

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires, de dates et de terrains et les non saisie des résultats par internet.

A NOTER :

Les clubs qui doivent jouer les 1^{er}, 8 et 10 mai 2018 leurs matchs en retard, peuvent faire une demande de modification (via Footclub) en accord avec le club adverse pour jouer en semaine (le mercredi). La CDC validera les demandes.

La prochaine Commission aura lieu le 22/03/2018 à 18h30

Le Président,
Mario PAGNOUX

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BOUQUET